



Aide pour la formation au permis AM



Le CAES de l'ex SNEPC, soucieux de promouvoir la sécurité routière, propose une subvention d'un montant de **100 euros** à la formation au permis AM, obligatoire pour la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers.

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,
- Pour les enfants des adhérents et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Remplir le formulaire,
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une photocopie recto-verso du titre de conduite de catégorie AM,
- Votre RIB pour le remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention Formation permis AM

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Parenté avec l'adhérent : _____

- ☐ - Facture établie par l'auto-école
- ☐ - Copie recto-verso du titre de conduite
- ☐ - RIB (pour une 1^{re} demande) pour le remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- ☐ • - Justificatif
- ☐ • - RIB

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- ☐ • - Virement n° _____